

ASSOCIATION DES AMIS DU MEXIQUE EN FRANCE

MAISON DE L'AMERIQUE LATINE

PARIS, OCTOBRE 2004

« La découverte des Amériques, passé et avenir de l'enfance dans ce continent »

Lancer un débat sur l'avenir de l'enfance en Amérique Latine : « *Rêver dans le passé pour imaginer un avenir dans la prospérité* »

12 octobre 1492 – 12 octobre 2004

Carmen Elisa PALACIOS-SERRES*

L'enfance en Occident a été une construction historique qui s'est vue modifiée par les nouveaux besoins et intérêts des peuples jusqu'à ce que l'on arriva à définir l'enfant, d'après la Déclaration des droits de l'enfant de Genève de 1924 et d'après la Convention des droits de l'enfant de 1989, comme *tout être humain âgé de moins de dix-huit ans qui, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux*¹. Cependant, parallèlement à la reconnaissance de l'enfance comme une période de croissance et de formation, il existe cependant, dans diverses sociétés, le besoin d'inclure l'enfant dans la dynamique économique du noyau familial, c'est-à-dire qu'il y est inclus pour s'occuper de tâches ménagères et/ou pour le soutien économique de la famille.

L'Amérique Latine constitue l'un de ces cas où les enfants, filles ou garçons, font partie de la force productive familiale et où leur condition d'enfant est affectée par l'acquisition de rôles et de responsabilités d'adultes. Il s'avère donc fondamental

¹ Assemblée Générale de la Convention des Droits de l'enfant, Genève, Suisse, 1 novembre 1989

de contester la définition des Nations Unies comme un concept universel, c'est-à-dire qu'il faudrait analyser si cette définition est applicable à tous les groupes culturels du monde tout en tenant compte de leurs caractéristiques particulières et de leurs nécessités sociales.

En effet, le traitement de l'enfance en Amérique Latine a subi une série de changements historiques et culturels puisque, depuis l'introduction de la société et de la culture européennes suite à la Découverte, et postérieurement avec l'introduction d'éléments africains en raison de l'esclavage, les communautés du Nouveau Monde ont dû modifier leurs coutumes pour ouvrir la voie aux nouvelles formes de mise en relation avec le monde établies par l'Occident. Ainsi, suite à ce métissage social, économique et culturel, l'Amérique Latine est aujourd'hui confrontée à la pluri-ethnicité, à savoir, aux différentes formes selon lesquelles divers groupes humains comprennent et font face à la nature, par rapport à leur propre histoire et leur propre identité. Quand on réfléchit sur l'enfance dans le nouveau continent, il faut être conscient de la particularité historique de l'Amérique Latine et du défi de la multiculturalité qui traverse son chemin.

J'ai donc choisi de faire un parcours à travers quelques moments de l'histoire et de l'« évolution » de la notion d'enfance en Amérique Latine, depuis avant la Découverte, en passant par les conséquences de la conquête et de la colonisation espagnoles, puis l'accès à l'indépendance et enfin jusqu'à nos jours, avec les problèmes hérités du passé, mais aussi avec la complexité croissante d'un monde globalisé et « Privé de sens ». J'aboutirai ainsi à quelques propositions pour le 3eme millénaire, que je place sous le signe de notre capacité et de notre responsabilité, pour construire ensemble, des réponses qui sortent du paternalisme de bonnes œuvres, et de la protection « paternaliste » instaurés par des doctrines, des conventions et des législations trop abondantes.

1. L'enfance en Amérique Latine avant la Découverte

Lorsque l'on traite de l'enfance en Amérique Latine avant la rencontre avec le Vieux Monde on ne peut pas généraliser à cause de la diversité des groupes qui habitaient le continent, chacun avec une perception différente et propre de comprendre et de faire face à la nature. A l'intérieur de l'organisation sociale de toutes ces communautés, le rôle des enfants, variait selon leur place dans la société. Ainsi, dans quelques cultures, ils étaient éduqués pour être l'objet de sacrifices ou pour effectuer des tâches avec ou à la place des adultes.

La Société Aztèque est un cas qui peut nous servir d'exemple sur les rôles des enfants puisque dans cette société les filles et garçons jouaient des rôles différents selon leur statut social. De façon générale, l'éducation constituait une partie fondamentale de la société à un tel point que Motecuhzoma Ilhuicamina (1440 après J.-C.) avait décrété l'enseignement obligatoire et avait créé des centres éducatifs dans tous les Callpulli^{*2}.

Le jeu était aussi considéré par les aztèques comme un moyen d'éducation très important. Ils étaient conscients que cette activité humaine était commune à tous les groupes. Dans ce sens, les mexicas avaient compris que le jeu, étant une activité innée et naturelle chez l'enfant, constituait le meilleur véhicule possible d'éducation. D'après la chronique de Frère Bernardino de Sahún, le jeu faisait partie de l'épanouissement de l'enfant aztèque dans la société. Dans un passage de sa chronique, Sahún raconte le dialogue entre un père aztèque et sa fille : « *Je vais te dire ceci, même s'il se peut que tu ne le comprennes pas très bien, car tu joues encore avec de la terre et des telpecates...* »³. Les enfants aztèques fabriquaient généralement leurs jouets en argile, mais parfois ils utilisaient le

* CALLPULLI : Chaque groupe qui conformait le peuple aztèque possédait des terrains communaux, des chefs communaux et des fonctionnaires propres. Pour les espagnoles c'étaient l'équivalent des quartiers (Lucena, 1993:92).

² LUCENA Manuel, *Así vivían los Aztecas*, reianes Ltda., Bogotá, 1993, Page 38

³ SAHÚN, Frère Bernardino de, *Historia general de las cosas de la Nueva España*, Editorial Porrúa S.A., Mexique, 1993.

papier. D'après Sahún, il était fréquent, dans les marchés aztèques, de voir les vendeurs faire danser sur leurs paumes une rudimentaire marionnette actionnée au moyen de fils appelée « *muchachuelo* »⁴.

Le rôle de l'éducation dans la société aztèque faisait partie de sa culture. Chaque individu devait apprendre quelque chose à un autre individu : les parents à leurs enfants, les grands-parents aux parents, les prêtres aux civils et les souverains à la population⁵. Quant aux femmes, elles apprenaient à leurs filles depuis leur jeune âge à effectuer les activités féminines telles que la filature, la cuisine, entre autres. A titre d'exemple, une fille de 5 ans devait apprendre à manipuler le fuseau⁶.

Les filles et garçons de familles nobles n'étaient pas instruits par leurs parents, qui, étant le groupe dominant, devaient réaliser de multiples activités pour la communauté et ne pouvaient donc pas s'occuper d'eux. C'est pourquoi ces enfants étaient éduqués par des instituteurs qui leur apprenaient à se conduire comme des nobles. L'éducation de l'élite était dirigée vers la lecture, l'écriture, l'art divinatoire, l'astrologie, entre autres, pour pouvoir ainsi devenir un grand chef dans la communauté ou pour devenir prêtre. Tout au contraire, les enfants du peuple allaient à l'école du *callpulli* où ils recevaient une éducation élémentaire et une formation de guerriers (pour les garçons), jusqu'à atteindre l'âge du mariage, moment où ils abandonnaient l'école pour devenir des membres utiles à leur *callpulli*⁷.

Les filles de familles nobles recevaient leur éducation dans des temples et le corps enseignant était féminin. Elles apprenaient la religion, la musique, la danse, le tissage et la cuisine. Elles devaient suivre une discipline très stricte : elles se levaient deux fois pendant la nuit pour balayer les cours des temples et pour prier. Les garçons de l'élite, à leur tour, se levaient quatre fois pendant la nuit pour offrir

⁴ GARCIA B. S, *La educación Física entre los Mexica*, Editorial Gymmos, México, 1977, Page 49

⁵ LUCENA Manuel, *Así vivían I...*, 1992, Page 38

⁶ *Ibíd.* Page 38

⁷ *Ibíd.* Page 40-41

du *copal* (de l'encens) aux dieux et pour faire des sacrifices en se faisant saigner les oreilles ou les cuisses avec des épines de maguey⁸.

De manière générale, l'éducation aztèque comprenait des châtiments physiques très durs pour les enfants car cette culture avait une vision hostile du monde toujours sous la menace de la destruction. C'est pour cette raison que la discipline et l'ordre à maintenir parmi ses habitants avait un caractère stoïque face aux adversités.

« *La procréation assurait la continuité et l'agrandissement de chaque groupe. Très rapidement, l'enfant participait dans les activités de la société et de son groupe, cela afin qu'il assimile les différents comportements, systèmes de valeurs, religions, etc. de son groupe, et puisse intervenir activement dans les différentes activités : pêche, chasse, travail de la terre, etc.*⁹ » C'est ainsi que je m'exprime sur la socialisation de nos enfants précolombiens, laquelle, d'ailleurs, montre une continuité existante dans nos sociétés actuelles parmi ces enfants qui grandissent au sein de leurs communautés en participant à la vie active à condition que cela ne se transforme pas en exploitation et maltraitance.

Je voudrais faire une remarque sur la situation des enfants des esclaves dans la société aztèque. Ils pouvaient être, soit des étrangers obtenus comme paiement d'impôts ou comme butin de guerre, soit des membres de la communauté qui, s'étant sur endettés et ne pouvant pas payer leurs dettes, s'offraient eux-mêmes en dédommagement. Les enfants des esclaves, néanmoins, n'étaient pas considérés comme des tels : tous les intégrants de la société aztèque naissaient libres¹⁰.

Je voudrais, pour terminer sur cette période, partager avec vous l'appréciation suivante : « *Nos peuples précolombiens, aztèques, mayas, muiscas, et incas, ont*

⁸ Ibid. Page 43

⁹ PALACIOS-SERRES Carmen, *L'Enfance en Colombia*, Conférence présentée dans le cadre de la semaine de l'enfant colombien. Association Saint Raphael, Antony, 1991., p. 6

¹⁰ Ibid. Page 33

construit leurs empires sur la formation de l'enfant, en façonnant leur personnalité et en la préparant à une mission tendant à la conquête d'un grand idéal, au respect de leurs dieux, des traditions de leur peuple, à la vénération de leur terre... »

2. Les changements produits suite à la Découverte et à la Conquête

La Découverte du Nouveau Monde produisit un choc culturel violent qui fut l'origine d'un processus de changements pour les habitants du continent : la famille, l'organisation sociale, l'économie, la justice, la religion, furent dévastés par l'imposition de la culture européenne de la fin du XVe siècle ainsi que par la mission évangélisatrice des conquistadors.

La famille et l'enfance dans le contexte culturel espagnol se concevaient selon un modèle unique, celui établi par l'Eglise Catholique. Les groupes précolombiens, dans leur multiplicité, vivaient sous divers modèles qui furent obligés à se soumettre au modèle du conquistador. Il en fut de même pour les esclaves originaires d'Afrique qui se retrouvèrent dépossédés de leurs multiples cultures¹¹. Ces relations « tri-culturelles » produisirent une grande variété de familles, parfois légales mais pour la plupart non-conformes au modèle espagnol.

C'est ainsi que pour les Espagnols, la famille indigène était le produit d'une série de relations immorales puisqu'ils observaient que, dans certaines communautés, les enfants appelaient les gens de la génération de leurs procréateurs « père » et « mère », alors qu'en réalité ils l'étaient seulement de manière « potentielle » selon les normes¹² ; en effet, n'importe quel individu de la génération du père ou de la mère pouvait, en principe, être le procréateur de l'enfant. Ceci était applicable à toutes les générations précédentes, ce qui était trop confus pour le conquistador.

De même, la polygamie, c'est-à-dire les familles composées par plusieurs épouses, était également une sorte de groupe familial que les Espagnols ne pouvaient pas

¹¹ GUTIERREZ de P Virginia y Roberto Pineda, *Miscegenación y Cultura en la Colombia Colonial 1750-1810*, Tomo II, Colciencias, Editions Uniandes, Bogotá, 1999. Page. 281

¹² *Ibid.* Page 282

accepter. Cependant, il fut très difficile d'éradiquer ce système parmi les indigènes car la polygamie constituait un élément de prestige : seuls les caciques et la noblesse pouvaient y avoir accès.

Peu à peu, à travers le mariage catholique comme seul moyen de fonder une famille, la monogamie se substitua au système familial de la polygamie, ainsi que beaucoup d'autres existant dans le territoire américain. L'introduction de l'Église Catholique dans la vie quotidienne des peuples américains, par l'imposition du mariage sacramentel, signifiait la destruction totale de leurs croyances religieuses car cela impliquait tout un processus d'endoctrinement à la nouvelle religion¹³. Cette institution familiale produisait non seulement le déracinement religieux, mais il avait aussi des conséquences sur l'organisation sociale car elle transgressait des coutumes ancestrales: les hommes n'avaient plus la responsabilité de maintenir tous les enfants procréés avec les différentes épouses ou compagnes. Les relations extraconjugales n'étaient que des péchés propres de la chair, pardonnées avec une relative facilité.¹⁴

D'un autre côté, les enfants indigènes ont dû s'intégrer dès leur jeune âge à l'augmentation de la production des biens pour la Couronne. Parfois, les missionnaires les séparaient de leurs familles pour leur donner une éducation conforme aux nouvelles normes régnantes sur le territoire américain. Ceux qui ne pouvaient être ainsi éduqués travaillaient avec leurs parents et, depuis l'âge de 14 ans, ils devaient payer des impôts aux « encomenderos ». Très souvent, les enfants étaient abandonnés par leurs parents puisque ces derniers négligeaient leurs foyers à cause du volume de travail qui leur était imposé au service de la Couronne¹⁵. Ce déracinement des enfants de leur milieu naturel pour des fins économiques dans le nouveau système ne serait-il pas à l'origine du phénomène des enfants des rues ?

¹³ Ibid. Page 358

¹⁴ RODRÍGUEZ Pablo, *La familia en Iberoamérica 1550-1980*, Convenio Andrés Bello – Centro de Investigación sobre la dinámica Social, Universidad Externado de Colombia, Bogotá, 2004 Page 95

¹⁵ GUTIERREZ de P. Virginia y Roberto Pineda, *Misceginación y...* Ibid. Tomo I, 1999 Page 180

L'importance de l'Eglise Catholique dans la formation de la nouvelle institution familiale monogamique et dans tout ce qui était lié à la façon de vivre la sexualité dans les sociétés coloniales, a été décisif dans l'évolution de cette institution depuis la découverte jusqu'à nos jours.

3. L'enfance dans les nouvelles Républiques

A partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, dans la récemment indépendante Amérique Latine, suite aux changements politiques qui eurent lieu, le libéralisme remporta la victoire. Des concepts tels que celui de propriété privée individuelle furent répandus et l'on introduisit des termes tels que liberté et égalité. D'autres termes tels que Progrès et Développement, liés à la croissance économique européenne suite à l'industrialisation, furent aussi introduits, notamment dans les villes. Il est évident qu'en Amérique Latine on cherchait à faire « progresser » les sociétés en imposant les modèles européen et nord-américain dans le but d'atteindre un développement économique et social du même niveau ou, tout au moins, très similaire.

En Amérique Latine il y a eu des périodes de réformes libérales qui cherchaient à réduire le pouvoir de l'Eglise sur les décisions de l'Etat et son autorité dans le domaine l'éducation, entre autres. De même, le libéralisme s'est efforcé d'introduire les idées de nationalisme et d'identité culturelle, idées qui jusqu'alors étaient peu diffusées dans ces sociétés. L'un des moyens utilisés pour atteindre ce but fut l'éducation car on savait qu'elle jouait un rôle important dans la propagation des idées libérales de manière effective parmi la population. Dans ce sens, le dirigeant Mariano Ospina Rodríguez soutenait que « *le pouvoir de l'éducation est*

*tellement grand qu'il peut faire d'un enfant un héros, un savant, un saint ou un bandit misérable... »*¹⁶.

Dans la Nouvelle Grenade, par exemple, Santander s'intéressait beaucoup à la généralisation de l'éducation, à ce que de plus en plus d'enfants puissent avoir accès à l'éducation afin que la Nation ait des meilleures fondations¹⁷. Ainsi, vers 1820, on décréta la création d'écoles de même que les réformes des programmes d'enseignement.

Entre 1850 et 1880, il y a eu de profonds changements politiques et sociaux, et les républiques naissantes ont continué leur processus d'adaptation à leur indépendance. Les libéraux essayèrent sans succès de moderniser les nations à travers l'éducation populaire. Ceci parce que, même si l'école était accessible à beaucoup de secteurs sociaux, la communauté, qui était majoritairement rurale, montra un grand rejet envers les écoles ; elle ne voyait pas l'intérêt d'éduquer les enfants pour des tâches autres que celles liées à l'économie rurale du foyer.

Beaucoup d'enfants, surtout des filles, ne reçurent pas l'éducation établie par l'Etat parce que cela n'était pas considéré nécessaire pour la production familiale. Malgré les essais d'alphabétiser les filles, la majorité de la population féminine ne pouvait pas assister à l'école à cause de ses conditions économiques et à cause de leur situation de soumission; en effet, une femme était plus utile dans la cuisine et dans le foyer qu'à l'école. L'intérêt de l'éducation des filles s'appliquait presque exclusivement à la haute société tandis que l'on apprenait à la population féminine populaire à être des travailleuses fortes soit dans l'agriculture soit dans la manufacture.

¹⁶ DE GOUZY Doris, *Antología del Pensamiento de Mariano Ospina Rodríguez*, Banco de la República, Bogotá, 1990, Page 423

¹⁷ GUERRERO Gerardo, Norby Andrade y Carlos Castro, *Educación y Política en el Régimen del Liberalismo Radical. Sur del estado del Cauca*, Pasto, 1999, Pages 33-34

Je n'ai pas l'intention de faire ici l'historique de l'ensemble des transformations économiques et sociales des sociétés latino américaines pendant cette longue période qui s'écoule depuis l'Indépendance jusqu'à nos jours, et qui viennent affecter la situation des enfants : innombrables guerres civiles, industrialisation, explosion démographique, migrations forcées, urbanisation accélérée avec la constitution des ceintures de misère autour des villes, ce qui engendre ce que j'appellerai **Les fils et les filles des guerres civiles, de la violence, du machisme, de l'explosion démographique** ... Ce qui me paraissait important, c'était de montrer combien la situation actuelle de l'enfance en Amérique Latine est le fruit d'une longue évolution historique, faite de ruptures et de conflits non réglés, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours.

Les dimensions que prend cet ensemble de phénomènes au cours du XX^e siècle entraînent une prise de conscience : au-delà des bonnes œuvres et du paternalisme social développé jusque là principalement par l'Eglise catholique, on voit apparaître les premiers balbutiements d'un interventionnisme étatique sous la forme de législations éparses et fragmentaires.

C'est ainsi que le XXe siècle avance avec une production législative incessante en faveur de l'enfance, dont l'origine se situe dans le traitement inhumain que l'on dispensait aux délinquants mineurs. « Les conditions déplorables d'incarcération et de promiscuité entre les mineurs et les adultes ont favorisé, avec plus ou moins d'intensité partout dans le continent, l'apparition d'une forte indignation morale qui s'est traduite par un grand mouvement de réformes »¹⁸.

Cependant, parallèlement à une législation pénale pour des jeunes délinquants et à cause du panorama social et économique de l'enfance du début du siècle dernier en Amérique Latine, des lois à caractère civil et à tendance paternaliste et d'assistance vont très tôt apparaître. L'objectif de ces dernières étant la protection

¹⁸ GARCIA MÉNDEZ Emilio, *Legislaciones Infanto Juveniles en América Latina : Modelos y Tendencias*, Temas Actualizados, Unicef, 2000, page 2

de cette tranche de plus en plus nombreuse d'enfants défavorisés (en Argentine, la première loi promulguée date de 1919 et est connue comme la Loi *Agote*).

Ces législations en faveur de l'enfance apparaissent dans un contexte économique hérité de la crise des années 30 et des processus d'industrialisation naissants qui s'étaient installés dans des sociétés plutôt agricoles caractérisées par un composant rural important.

Principales catégories de mineurs objets de législations pour l'enfance pendant le 20^e siècle :

* De l'enfant travailleur à la campagne à l'enfant travailleur dans les mines et à la ville.	Dans l'actualité, les deux figures coexistent.
* De la fillette paysanne qui travaille dans l'agriculture chez sa famille à la mineure qui s'occupe du travail domestique dans la ville chez des familles étrangères.	Dans l'actualité, les deux figures coexistent.
* Les bandes d'enfants de la rue apparaissent (<i>gamines, galladas, parches, chinos de la calle</i>) ¹⁹	Phénomène strictement lié à la ville.
* Des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuelle dans et hors leurs foyers, trafic de mineurs, trafic d'organes...	Phénomène récent, urbain et en lien avec des réseaux mafieux
* Des enfants guérilleros à ceux qui sont liés au trafic et à la vente de drogues, sicaires, délinquants (« <i>La petite marchande de roses</i> », film colombien récent de Victor Gaviria)	Particulièrement en Colombie, mais également présent dans les pays voisins
* Des jeunes âgés de moins de 18 ans enrôlés dans les armées régulières de différents pays	Guatemala, Pérou, El Salvador, Colombie

¹⁹ Buñuel avait reproduit ce phénomène magistralement dans ses films « *Los basureros de los Angeles* » (1945), « *Los Olvidados* » (1950), ainsi que Ciro Durán en Colombie avec son film « *Gamin* » (1977).

4. Propositions pour le XXIe siècle : L'enfance de l'Amérique Latine comme la source de transformation

L'enfance latino-américaine, comment la voulons-nous, quelle image avons-nous d'elle d'ici dix ans ?

Nous avons vu que le XXe siècle avance sous une législation de protection du mineur (de 18 ans) qui le classe, pour le protéger, sous la catégorie de « **mineur en situation irrégulière** », par mandat de la loi et sous l'autorité de fonctionnaires publics peu conscients et préparés au travail psico-social assigné par le législateur.

Suite à la promulgation de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en 1989, s'installe la doctrine de la « **protection intégrale** » du petit l'enfant, du garçon, de la fille et de l'adolescent, la doctrine antérieure devient caduque ainsi que les termes « **mineur** », et « **situation irrégulière** ».

Le principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant** est instauré et un courant de réformes légales ayant pour but d'harmoniser toutes les législations par rapport à la doctrine de la protection intégrale voit le jour en Amérique Latine, méprisant les législations inspirées par la doctrine du « **mineur en situation irrégulière** ».

Ces deux doctrines juridiques ont donné lieu à de nombreuses querelles inefficaces et improductives sans avoir pu atteindre leur objectif : résoudre la problématique de l'enfance.

Convention Internationale des Droits de l'Enfant

La Convention des Droits de l'Enfant (Nations Unies, 20 novembre 1989) universalise un instrument juridique en faveur de l'enfance. Elle a été suivie par le Plan d'Action du Sommet Mondial pour l'Enfance (Nations Unies, 30 septembre 1990).

Dans le Premier Sommet Ibéro-américain qui a eu lieu à Guadalajara, Mexique, les 18 et 19 juillet 1991, il a été déclaré que « *nous nous engageons à déployer tous les efforts nécessaires pour atteindre les buts définis au Sommet Mondial pour l'Enfance. Pour ce faire, nous allons favoriser la formulation des Programmes Nationaux d'Action destinés à la promotion de la survie, de la protection et du développement intégral de l'enfant ibéro-américain* ».

C'est alors que fait son apparition, non seulement dans le panorama mondial mais aussi dans le panorama latino-américain, l'idée de révolutionner toutes les législations de « mineurs » pour ouvrir la voie à de nouvelles législations émanant des principes généraux de la Convention des Droits de l'Enfant, où l'enfant s'élève à la **catégorie de sujet plein de droits. Le principe juridique de l'intérêt supérieur de l'enfant est instauré et les droits de l'enfant prévalent sur les droits des autres personnes.**

Les théoriciens en ces matières se scandalisent devant les législations qui parlent de **mineurs en situation irrégulière**, car ils les trouvent démodés. Ils affirment qu'actuellement le seuls termes acceptables sont : filles, garçons, jeunes et adolescents sujets de **la protection intégrale**.

Nous ne sommes pas là pour développer ce sujet ni pour décider qui a raison. Notre objectif est de chercher des pistes de réflexion pour nourrir un débat sur l'avenir de l'enfance en Amérique Latine. « *Rêver dans le passé pour imaginer un avenir dans la prospérité* ».

Nous avons déjà parcouru notre passé, regardons maintenant le présent et projetons-nous dans l'avenir. « Si l'on regarde la carte sociale de l'Amérique Latine et que l'on révise les chiffres de morbidité et mortalité infantile, de dénutrition, d'échec et désertion scolaire, d'exploitation du travail et sexuelle, d'abus et violence, de rupture et abandon familial, nous devons inéluctablement reconnaître que les droits de l'enfant sont largement violés. Avec la pauvreté et l'inégalité

sociale, il faut tenir compte d'autres facteurs à caractère politique qui ont contribué à la violation des droits de l'enfant et qui ont favorisé dans certains secteurs sociaux de la région une sorte de « culture d'a-légalité ». Le lourd héritage des régimes autoritaires, la concentration du pouvoir et, en général, le manque de transparence de la gestion publique, ont engendré un éloignement et la méfiance envers les institutions, canalisant les conflits en dehors du système politique et judiciaire, ce qui est à l'origine d'un climat d'insécurité et de violence sociale. Ainsi, des « zones d'ombre » se sont créées à travers lesquelles une action parallèle avance en imposant, grâce au clientélisme, à la menace ou à la violence, ses propres règles en marge de la loi, protégées par la peur, la corruption et l'impunité »²⁰.

Nous pouvons donc, à ce stade, affirmer ceci :

- Les instruments légaux internationaux ont influencé les politiques publiques en matière d'enfance et d'adolescence dans notre continent. Pourtant, il faut reconnaître qu'ils sont restés au niveau instrumental : des codes, des lois, des règles...qui jusqu'à présent n'ont pas réussi à créer une masse critique en termes de culture de respect de l'enfant dans sa véritable dimension d'être humain.
- Le contexte socio-économique et politique dans lequel ces instruments légaux ont été implantés ne leur a pas permis de développer leur efficacité totale (p.e. une législation ou un statut sur l'enfance est promulgué mais il manque les ressources et mécanismes indispensables pour former les opérateurs de justice infanto-juvénile et pour rendre la société réceptive à ces réformes).
- La violence, le terrorisme et les défis économiques d'un monde globalisé ont fait irruption dans la sphère internationale, transformant et même renversant les paradigmes hiérarchiques, autoritaires et verticaux qui traditionnellement imposaient un certain type de régulation sociale. Notre

²⁰ UNICEF *Los niños de las Américas*, UNICEF, oficina regional, Bogotá, 1992, page 19

région n'a pas échappé à cette réalité, et se voit de plus en plus confrontée à une demande croissante de nouvelles formes de régulation sociale et de socialisation, horizontales, pluralistes, réticulaires et négociées, voire des nouveaux paradigmes !

« Le changement de paradigmes nécessite une expansion non seulement de nos perceptions et de nos façons de penser, mais aussi de nos valeurs » (Fritjof Capra).

Pour imaginer l'avenir de notre jeunesse et de notre enfance dans la postérité, il va falloir admettre que les paradigmes juridiques qui l'ont régulée sont aujourd'hui en CRISE. La réglementation, les codes et les statuts en faveur de l'instauration d'une doctrine intégrale de protection de l'enfance ne produisent qu'une inflation législative incapable de répondre aux défis que la complexité sociale dans laquelle nous vivons nous impose.

Pour construire égalité et équité sociales, il est question d'éthique et de nouvelles valeurs, moins de chiffres, de diagnostics et de lois comportant des articles suggestifs sur les droits des enfants, et davantage de programmes concrets à caractère transversal, où la société civile soit impliquée, pourvu que nos Etats lui fassent suffisamment confiance.

Conclusions

« La Juridicité, si utile qu'elle puisse l'être, ne peut pas se substituer à l'expression sociale ni modifier le cours de l'histoire » (Dominique Wolton).

Le résultat de la rencontre de trois mondes, à savoir l'Amérique, l'Afrique et l'Europe, dans l'institution familiale, ainsi que les lésions causées par la colonisation, l'influence catholique et, depuis le début du XIXe siècle, l'industrialisation, l'urbanisation chaotique des grandes villes latino-américaines, entre beaucoup d'autres éléments, ont laissé de troubles profonds tels que la violence domestique, l'abus de l'enfant, l'exploitation sexuelle et du travail dérivée du « machisme », l'utilisation d'enfants comme de la chair à canon au cours de l'histoire des conflits, etc.

Cependant, prétendre cadrer le concept d'enfance dans une terminologie juridique qui émane des pays très développés veut dire que l'on méconnaît la réalité de divers secteurs de la population latino-américaine où les enfants font partie de l'économie du foyer, non seulement à cause des conditions de pauvreté économique mais aussi à cause des traditions culturelles d'éduquer les enfants dans les travaux de la maison afin de préserver les rôles par rapport au genre plutôt qu'à l'âge, sans pour autant rejeter ce dernier.

On ne peut pas songer à une amélioration des conditions de vie des enfants latino-américains, sans reformuler la notion d'enfance proposée par les textes des conventions internationales à ce sujet. Cette notion d'enfance doit considérer les particularités et les besoins sociaux de toute nation, non seulement en Amérique Latine, mais partout dans le monde.

Il s'avère particulièrement important de reconnaître juridiquement l'enfance latino-américaine, mais il est encore plus important de la reconnaître dans sa diversité ethnique et socio-économique. Le défi de la multiculturalité pour le monde, c'est-à-dire apprendre à identifier et à accepter les apports des divers groupes ethniques et de leurs cultures, permet de comprendre qu'il n'existe pas un seul concept

juridique mais beaucoup de conceptions que doivent respecter et considérer les institutions internationales qui défendent les droits de l'enfant.

Le secteur public ainsi que le secteur privé ont tous les deux la responsabilité de coopérer et d'agir à travers la mise en place de processus de régulation pour la prospérité de notre enfance et de notre jeunesse, prendre le risque de minimiser l'instrument légaliste pour ouvrir la voie à une **MEDIATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE** moins rigide que le statut juridique et plus adaptée aux mutations permanentes imposées par la mondialisation.

Je situe les perspectives de notre enfance, sous le signe d'un mythe fondateur : *La médiation en tant qu'un savoir être, faire et dire, du citoyen médiateur, face aux tensions quotidiennes et à celles apportées par la mondialisation.*

Tant que la vie continuera, il y aura un avenir, des hommes, des femmes et des enfants qui rénoveront les mythes fondateurs et l'utopie possible avec laquelle j'aimerais commencer le débat : l'enfance de l'Amérique Latine, grâce à son histoire, à son passé et à la richesse de son métissage culturel, est porteuse du germe qui lui permettra de faire son chemin dans le nouveau millénaire, et elle ira aussi loin que l'on puisse l'imaginer. Notre responsabilité réside plus dans l'exercice de notre citoyenneté que dans la soumission à un arsenal légal, dont l'efficacité n'as pas encore fait ses preuves.

* **Carmen Elisa PALACIOS-SERRES:** D'origine colombienne, Docteur en Droit, spécialiste en Droit de la Famille, et professeur universitaire, elle s'investit depuis plus de 20 ans dans la protection de l'enfance. Après une formation à la médiation en Europe, elle a développé des activités de formation à la médiation entre la France et la Colombie, et a donné vie à l'espace « Médiation, filiation, parentalité ».

* **Avec la collaboration de Angélica María Molina Bautista:** Jeune étudiante en Anthropologie et Histoire à l'université de Los Andes à Bogotá.

REFERENCIAS

- ANONIMO (s. a): *POPOLH-VUH o libro del consejo de los Indios Quichés*, Buenos Aires: Losada, 1965
- Asamblea General de la Convención de los Derechos del Niño, Ginebra – Suiza , 1ro de Noviembre de 1989
- CHAPARRO Francisco: *Historia de América: La seducción y el caos*, Madrid: Mondadori, 1992
- COLOMB Christophe (1492) : *La découverte de l'Amérique I. Journal de bord. 1492-1493*, Paris : Librairie François Maspero, 1979
- DE GOUZY Doris, *Antología del Pensamiento de Mariano Ospina Rodríguez*, Bogotá, Banco de la República, 1990
- Divers auteurs : *L'Amérique en 1492, portrait d'un continent*, Paris: Librairie Larousse (1990)
- ELÍAS, Norbert: *La Civilización de los Padres*, Bogotá: Editorial Norma-Universidad Nacional, 1992.
- GARCÍA Saul: *La Educación física entre los Mexica*, México: Ed. Gymmos, 1977
- GARCIA MÉNDEZ Emilio, *Legislaciones Infanto Juveniles en América Latina : Modelos y Tendencias*, en Temas Actualizados, Unicef, 2000
- GUERRERO Gerardo, Norby Andrade y Carlos Castro: *Educación y Política en el Régimen del Liberalismo Radical. Surl del estado del Cauca*, Pasto, 1999.
- GUTIERREZ DE P. Virginia y Roberto Pineda, *Misceginación y Cultura en la Colombia Colonial 1750-1810*, tomo II, Colciencias, Ediciones Uniandes, Bogotá, 1999
- LUCENA Manuel, *Así vivían los Aztecas*, Bogotá,1993.

- MEDINA Mercedes: *Las mujeres en las elegías de varones ilustres de Indias*, Tunja, 2002.
- PALACIOS-SERRES Carmen, *L'Enfance en Colombia*, Conférence présentée dans le cadre de la semaine de l'enfant colombien. Association Saint Raphael, Antony, 1991.
- RODRÍGUEZ Pablo, *Familia en Iberoamérica 1550-1980*, Bogotá: Universidad Externado de Colombia-Convenio Andrés Bello, 2004
- ROUSCH Jane: *La educación durante el Federalismo*, Bogotá: Instituto Caro y Cuervo- Universidad Pedagógica Nacional, 1993.
- RUBIO Ricardo : *Desarrollo Evolutivo*, Bogotá: UNAD, 1997
- SAHÚN Fray Bernardino de, *Historia General de las cosas de la Nueva España*, México, Editorial Porrúa, 1993
- TESSIER Stéphane (Dir.) : *L'enfant des rues et son univers : ville, socialisation et marginalité*, Paris, Syros 1995.
- UNICEF: *Los niños de las Américas*, Bogotá: UNICEF, Oficina Regional, 1992.

« La découverte des Amériques, passé et avenir de l'enfance dans ce continent »

Synthèse des conclusions

ACTIONS IMMEDIATES

- Sortir des paradigmes du passé sur lesquels repose la régulation des nos enfants.
- Assumer une réflexion politique :
 - Sur les facteurs qui renforcent les inégalités.
 - Sur les création des liens inter/institutionnels au niveau national et interaméricains.
 - Sur la formation (historique, culturelle, politique...) des opérateurs de mécanismes de régulation infantile et juvénile.

PRIORITES

- Créer des imaginaires capables d'accueillir la diversité ethnique, sociale, économique de l'enfance et de la jeunesse de l'Amérique Latine.
- Promouvoir des changements et des ruptures des paradigmes traditionnels juridico-légaux qui ont cherché à « satisfaire les besoins d'une enfance sans protection » car ces paradigmes se sont avérés insuffisants et aussi ils sont totalement inefficaces face aux défis de la mondialisation.

Créer des espaces pour installer des nouvelles formes de participation citoyenne ayant pour but de canaliser et réguler les droits et les devoirs des enfants de l'Amérique Latine pendant ce troisième millénaire.